

## PREMIERE PARTIE : COMPLEMENTS A NOS INFORMATIONS PUBLIEES DANS NOTRE NUMERO PRECEDENT SUR LES REUNIONS DU GROUPE MRP EN JUIN 1956.

S'agissant des relations entre le Groupe MRP et le Gouvernement Guy Mollet, à propos des grands sujets qui sont traités à l'Assemblée Nationale durant le mois de juin 1956,

- l'Algérie, le Maroc, la Tunisie,
- la création et le financement d'un fonds national de solidarité pour les salariés retraités,
- le budget de l'Etat pour 1956, qui est un ajustement du budget de 1955
- la réforme en profondeur de la discussion budgétaire,
- la préparation d'une importante révision de la Constitution (un accord général se fait pour confirmer Paul Coste-Floret dans son rôle de rapporteur devant la Commission du Suffrage universel),
- la rupture, longue à venir mais consommée le 19 juin, par Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer, du marché qu'il a conclu avec les élus du Front Républicain et les communistes visant à renvoyer l'élection au collège unique des nouvelles assemblées territoriales en Afrique noire après la formation des conseils de gouvernement,

nous renvoyons nos lecteurs aux pages 19 et 20 de notre bulletin précédent, le numéro 111.

Toutefois, dans le souci de rester complets dans notre rubrique « Histoire secrète des députés MRP », et comme nous l'avons annoncé dans notre page 20, nous publions ci-dessous quelques extraits des procès-verbaux des réunions du Groupe consacrées à la discussion de ces dossiers : la position des députés MRP, dans leur majorité, à l'égard du Gouvernement Guy Mollet s'en trouvera ainsi encore mieux éclairée.

A la réunion du vendredi 8 juin (la 48è) ouverte à 9 heures sous la présidence de Robert Lecourt ; deuxième lecture du projet relatif au Fonds national de solidarité, avec questions de confiance.

**Francine Lefebvre** souhaite que le Groupe vote l'article 1<sup>er</sup>, relatif aux impôts, sur lequel il s'est abstenu en première lecture. Explication : la SFIO et le PC exploitent cette abstention et accusent le MRP de s'opposer à la création du Fonds.

**Paul Coste-Floret.**- Non, maintenons notre position puisqu'il s'agit du même objet, dans les mêmes conditions.

**Lionel de Tinguy.**- Quelle que soit notre position, elle sera critiquée. Je pense qu'il est raisonnable de garder l'attitude que nous avons eue en première lecture. Je voudrais aider la SFIO à sortir de l'impasse où elle se trouve, faute d'avoir préparé une réforme fiscale. Il faut l'avertir qu'elle va se tromper. Beaucoup de socialistes s'en rendent compte et Ramadier (ministre des Affaires économiques et financières) lui-même est disposé à faire une synthèse des propositions qui lui sont faites à l'occasion d'une lecture ultérieure. Ainsi, quand l'entente sera enfin conclue entre le MRP et la SFIO, le MRP votera les impôts, qui seront moins mal choisis.

**Jean-Marie Louvel.**- J'approuve de Tinguy.

**Edouard Moisan.**- Je reconnais la valeur de ces arguments, mais je déplore que le MRP apparaisse hostile ou même simplement réticent à l'égard du Fonds. En outre, il y a un événement nouveau : le scrutin de mardi (le 5 juin : le MRP a voté la confiance, le Groupe communiste s'est abstenu). Le MRP doit-il ou non continuer sur sa lancée ? Verra-t-on cette fois-ci les communistes voter pour et le MRP s'abstenir ? Cela annulerait l'effet de mardi ! Il est vrai que le vote d'aujourd'hui n'est pas le dernier et qu'il constitue seulement une étape.

**Paul Coste-Floret.**- Le vote des impôts par le MRP ne faciliterait pas la transaction entre le Gouvernement et le Conseil de la République. En outre, dans son explication de vote au nom du Groupe, Lecourt a dit : la politique financière du Gouvernement est

mauvaise et le MRP n'est pas lié au Gouvernement par contrat. Enfin, ce vote n'est qu'une étape.

Consulté, le Groupe décide, par 14 voix contre 10, de maintenir sa position d'abstention sur l'article 1<sup>er</sup> (les impôts) et de voter pour sur l'ensemble du projet.

Une seconde réunion du Groupe MRP a lieu à 14 heures ce vendredi 8 juin. Elle est consacrée aux propositions de la Conférence des présidents (programme des travaux de l'Assemblée).

Ouverte à 14 heures, le mardi 12 juin, sous la présidence de Joseph Wasmer, nouveau membre du Bureau, député du Haut Rhin, la 50è réunion (en 1956) du Groupe MRP est consacrée aux budgets des différents ministères.

**Albert Schmitt** (député du Bas-Rhin depuis la première Constituante, né le 31 mai 1900 à Bischeim, directeur de l'Entraide française du Bas-Rhin) interviendra à titre personnel en séance sur le projet du Grand Canal d'Alsace. La demande d'interpellation déposée sur ce sujet par Pierre Pflimlin a été retirée ; notre ami avait obtenu quelques satisfactions du Gouvernement. L'orateur dit que la générosité allemande dans ce projet lui paraît bizarre.

**Jean-Marie Louvel, Maurice Schumann et Charles Arbogast** (né le 28 février 1913 à Bischeim, comme A. Schmitt, élu à l'Assemblée Nationale le 2 janvier 1956, qui décèdera le 20 mars 1989 à Strasbourg) présentent des observations sur ce projet.

**Maurice Schumann** traite du budget des Affaires marocaines et tunisiennes. Il note que la Commission des Affaires étrangères ne veut pas rouvrir à cette occasion le débat politique.

**Francine Lefebvre** aimerait discuter du budget des Anciens combattants. Elle demande qui, au sein du Groupe, remplacera Roger Devémy, qui était le spécialiste dans ce domaine et qui n'a pas été réélu le 2 janvier.

**Maurice-René Simonnet** est à la recherche d'un volontaire.

**Maurice Schumann** se réserve d'intervenir sur l'aide à l'exportation dans la discussion du budget des Affaires économiques. Parlant de la hausse du coût de la vie, il dit qu'il s'agit là d'un problème dramatique. Le Groupe MRP, à son avis, devrait faire une intervention sur ce sujet.

**Francine Lefebvre** suggère une intervention de Fernand Bouxom.

**Charles Arbogast** demande que le MRP définisse sa position sur les 213 articles qui servent à mesurer l'évolution du coût de la vie.

- Oui ou non, dit-il, les dépenses d'alimentation doivent-elles figurer pour 60% au moins dans la liste, comme le demandent les paysans ? A mon avis, le budget du manœuvre comprend plus de 60% de dépenses d'alimentation.

**Maurice Schumann** critique les truquages de l'indice des prix. Ce n'est pas cela, la lutte contre l'inflation, dit-il.

**Fernand Bouxom.**- Ce sujet mérite une demande d'interpellation, comme le Smig.

**Lionel de Tinguy.**- Les revenus des agriculteurs sont en baisse continue ... Les budgets des PTT, de la Radio posent eux aussi des problèmes. A propos de radio, il y a un drame : Radio-Europe n°1 prend les collaborateurs de la Radio française en leur offrant des salaires plus élevés ; Michelson rentre en maître ; la SFIO colonise entièrement la Radio nationale et les radios périphériques, telle Radio Monte-Carlo.

**Charles Viatte.**- J'ai demandé en commission la disjonction des chapitres de l'Education nationale, pour revoir les crédits affectés à la recherche scientifique.

**Lionel de Tinguy.**- Etudions le problème fiscal dans son ensemble et, comme vient de le dire Joseph Wasmer, commençons par la fiscalité dans le circuit commercial.

**Robert Buron.**- Il faut aider la baisse des prix ; les commerçants intelligents savent s'adapter.

**Charles Arbogast.**- C'est bien mon avis.

**Charles Viatte.**- Le mien aussi.

**Robert Lecourt.**- Je suis bien d'accord.

**Fernand Bouxom** traite du projet de réforme du Règlement (de l'Assemblée Nationale), qui revient devant la Commission du Suffrage universel. Il craint qu'un accord entre les groupes n'intervienne que sur une réforme limitée.

**Edouard Moisan.**- A ce propos, je ne crois pas que la Conférence des présidents puisse organiser rationnellement le travail parlementaire. Je suis cependant favorable à l'idée d'exclure de l'ordre du jour un texte auquel on sait que le gouvernement opposera l'article des maxima.

**Robert Lecourt.**- Il faut procéder à un tri entre les propositions qui sont faites, afin d'assurer des débats sur des ensembles.

**Fernand Bouxom.**- Le vote personnel est une bonne chose, mais l'étendre davantage me paraît difficile, du moins aussi longtemps que le Conseil de la République n'aura pas adopté la même méthode.

**Robert Lecourt.**- Oui, temporisons pour le moment, digérons ce que nous avons fait.

**Marie-Madeleine Dienesch.**- Je rappelle deux problèmes importants : la situation des instituteurs itinérants et l'enseignement professionnel agricole.

**Joseph Wasmer.**- Le Groupe est appelé à statuer sur les mandats de François de Menthon et de Pierre-Henri Teitgen, qui le représentent à l'Assemblée de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).

Consulté, le Groupe décide de renouveler leurs mandats.

Au cours de la 51<sup>e</sup> réunion du Groupe, ouverte sous la présidence de Robert Lecourt, le vendredi 15 juin 1956 à 14 heures, on discute de la présence de députés communistes dans une délégation en Algérie de la Commission de l'Intérieur.

**Jean Cayeux** se déclare hostile à la présence de députés communistes dans cette délégation et note que le journal « l'Humanité » a été saisi ce matin vendredi.

**Henri Ulrich** (Haut-Rhin) est du même avis. Dans le cas où les communistes seraient présents, il pense que le MRP devrait ne pas participer à cette délégation.

**Francine Lefebvre.**- L'opposition du MRP serait-elle suffisante pour écartier les communistes ?

**Joseph Wasmer.**- C'est un problème de gouvernement. Il appartient aux membres socialistes de la Commission de l'Intérieur d'aller voir Guy Mollet.

**Fernand Bouxom.**- Je suis moins hostile que vous à la présence des communistes. Il serait en effet difficile de justifier leur exclusion car ils pourraient dire : « On ne veut pas que nous allions voir ce qui se passe en Algérie ».

**André Monteil** (Finistère).- Je serais d'accord avec Bouxom si j'étais sûr que les députés communistes se feront casser la figure en arrivant à Alger. Je pense d'ailleurs que c'est probable. De toute façon, il est dangereux d'informer les communistes sur la situation en Algérie. Si les communistes participent finalement à la délégation, le MRP doit refuser d'y participer.

**Joseph Wasmer.**- La présence des communistes empêcherait la délégation de procéder à une véritable enquête, car toutes les portes lui seraient fermées. Je ne crois pas à l'argument de Bouxom. Pour le moral, mieux vaut l'exclusion des communistes.

**Francine Lefebvre.**- Oui.

**André Monteil.**- Que le Bureau du Groupe prenne contact avec Guy Mollet !

Le Groupe se prononce contre la présence des communistes

*Le 21 juin, la Commission de l'Intérieur désigne parmi ses membres ceux qui constitueront sa délégation en Algérie. Elle ne retient aucun candidat communiste. Parmi les membres désignés se trouve un MRP, Jean Cayeux.*

Au cours de cette même réunion, le vendredi 15 juin 1956, le Groupe MRP délibère sur le dossier des expulsions de locataires.

**Joseph Wasmer** déclare que le refus d'exécution d'un jugement ne peut pas être légalisé, que ce refus serait aberrant.

**Francine Lefebvre** rappelle que le Congrès national du MRP s'est montré hostile à toute expulsion sans relogement. Elle est donc

favorable au rapport de la Commission de la Justice. Elle proposera même des amendements allant encore au-delà.

**Fernand Bouxom** appuie Francine Lefebvre et fait observer à Wasmer que le problème est dramatique dans la région parisienne. Il ajoute que le texte a été étudié longuement par une équipe MRP élargie à des spécialistes. Le relogement est un devoir de l'Etat, dit-il ; il y a des dizaines de milliers de logements inoccupés dans la région parisienne ; le MRP doit affirmer le droit naturel au logement. Personnellement il approuve le « squattage » des logements vides.

Jules Duquesne (Nord) remplace Lecourt à la présidence de la réunion.

**Robert Lecourt.**- Je souhaite que le texte soit modifié dans la forme, dans l'intérêt même de la thèse Bouxom.

**Joseph Wasmer** lui répond : il faut permettre l'expulsion des locataires qui occupent un appartement trop vaste pour eux, de ceux qui ont ailleurs un local dont ils sont propriétaires et qui est mal occupé. Il rappelle les principes de la loi de 1948, qui sont fondamentaux. En résumé, il se prononce contre le refus de toute expulsion pendant six mois, préférant que l'on distingue entre les cas.

**Jean Cayeux** rappelle que le MRP avait demandé le droit de préemption en cas d'achat. A son avis, il doit le réclamer de nouveau.

**Jean Cartier** (Seine-et-Oise, maire de Villeneuve-le-Roi).- J'approuve Bouxom. J'affirme que les expulsions sont exécutées dans la région parisienne.

**Jules Duquesne** propose la réunion d'un groupe d'étude avant le débat.

**Fernand Bouxom** l'accepte.

Il en est ainsi décidé

Mardi 19 juin 1956 : ouverture à 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt, de la 52<sup>e</sup> réunion du Groupe. Une série de succès dus à une meilleure écoute de la part du Gouvernement Guy Mollet.

**Robert Lecourt** fait le point sur la navette parlementaire relative à la loi-cadre outre-mer : le Conseil de la République vient de voter pour l'application immédiate du collège unique pour l'élection des assemblées territoriales en Afrique Noire, comme le demande le MRP ; le Gouvernement lâcherait sur ce point, car il se trouve dans une impasse. Il propose au Groupe de confirmer sa position.

**Henri Lacaze.**- Aucun doute !

**Francine Lefebvre.**- Bien sûr !

Le Groupe en décide ainsi.

**Fernand Bouxom.**- Expliquons de nouveau notre vote à la tribune.

**Robert Buron.**- Je veux bien le faire.

S'agissant de la création du Fonds national de solidarité,

**Henri Lacaze** demande quand s'arrêtera la navette.

**Francine Lefebvre** note que le MRP a obtenu des mesures importantes en faveur des veuves de guerre.

Sur la réforme de la discussion budgétaire, **Robert Lecourt** annonce que Ramadier va publier un décret qui reprend, en le modifiant quelque peu, le texte que Pierre Pflimlin a pris lui-même en vertu des pouvoirs spéciaux du Gouvernement Edgar Faure. Il précise que le ministre socialiste, après quelques hésitations, a pris sa décision en dépit d'un vote hostile du Conseil de la République.

**Fernand Bouxom** propose une motion du Groupe se félicitant de cette décision.

**Robert Lecourt** pense qu'il faut attendre la publication du décret au JO.

**Jean-Marie Louvel** rend compte des travaux de la Commission des Finances sur le Fonds de solidarité les commissaires MRP ont fait voter de nombreux amendements concernant le financement.

**Fernand Bouxom.**- Faisons valoir nos initiatives en séance publique.

Jeudi 21 juin 1956 : ouverture à 9 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 53<sup>e</sup> réunion du Groupe, consacrée à la troisième lecture du projet de Fonds national de solidarité.

**Lionel de Tinguy.**- Je suis déçu par l'attitude du Gouvernement, qui n'a pas répondu aux efforts du Parlement pour trouver une conciliation.

**Maurice-René Simonnet.**- Le Gouvernement a fait quelques pas : il a abandonné, provisoirement peut-être, la taxe de luxe. Le dialogue entre le MRP et le Gouvernement est à peine ouvert ; à mon avis, le

MRP devrait voter les impôts afin de faciliter ce dialogue à l'avenir, quand viendra le problème des impôts pour l'Algérie.

**Edouard Moisan.**- J'approuve cette thèse, mais avec quelques réserves sur les raisons formulées ; en réalité, Ramadier n'a rien lâché. Cependant, politiquement, il faut voter pour ces impôts. Sinon, que fera le MRP quand viendront les impôts pour l'Algérie ?

**Pierre Pflimlin.**- Le problème est difficile. Voter les recettes après le vote des dépenses ? Le MRP l'a déjà refusé deux fois ! Il ne peut pas modifier sa position puisque M. Ramadier n'a pas modifié la sienne. Dans son ensemble, la politique économique et financière de M. Ramadier est mauvaise, chacun s'en rend compte : l'inflation menace, les prix montent ... Est-ce le moment pour le MRP d'approuver cette politique ?

**Henri Dorey.**- je reste fidèle à l'abstention que nous avons adoptée dans les lectures précédentes. Sur le plan technique, Ramadier n'apporte rien de nouveau. Au surplus, je redoute l'inflation. Sur le plan politique, nous pouvons justifier notre abstention ; nous l'avons déjà fait ; il faut éviter la crise, en raison de l'Algérie.

**Jules Catoire (Pas-de-Calais).**- Dans les scrutins précédents, il y a eu parmi nos amis quelques indisciplines regrettables.

**Jean Cayeux.**- Certaines dispositions du projet, notamment à propos des successions, restent critiquables. Je crains des atteintes au quotient familial.

**Par 17 voix contre 11 (question de confiance sur la 3<sup>e</sup> lecture de l'article 1<sup>er</sup> relatif aux impôts), le Groupe MRP décide de s'abstenir de nouveau.**

**Charles Arbogart** réclame la discipline de vote pour tous.

**Fernand Bouxom** refuse de respecter cette discipline car certains membres du Groupe ne la respectent pas dans d'autres sujets aussi graves.

**Edouard Moisan.**- Alors à quoi servent nos réunions du Groupe ?

**Georges Bidault.**- J'ai commis quelques indisciplines par souci de mon honneur personnel, mais je souhaite la discipline de vote, en principe.

**Jules Catoire.**- J'approuve Moisan. On sait que je suis favorable au vote pour, mais j'ai été discipliné et je le resterai.

**Robert Lecourt.**- Je vous invite tous à la discipline.

**Maurice Schumann.**- J'ai été indiscipliné dans cette affaire. Je m'inclinerai quand la discipline sera devenue quelque chose de sérieux, avec sanction.

**Robert Lecourt.**- Après avoir entendu tout cela, je me demande si je dois encore réunir le Groupe !

**Lucien Nicolas (Vosges).**- Je suis vice-président de la Fédération des Vieux des Vosges. Dans mon rôle parlementaire, j'ai connu bien des difficultés. Mais je pense que l'abstention peut se justifier. Je l'ai expliquée devant le Congrès de Vieux et j'ai été applaudi.

**Robert Lecourt.**- Je renouvelle mon appel à la discipline.

**Par 18 voix contre 2, le Groupe décide de voter la confiance dans les trois scrutins qui suivront le scrutin sur les impôts.**

Vendredi 22 juin 1956 : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 54<sup>e</sup> réunion du Groupe. Coordination des transports, expulsions de locataires, maintien ou suppression des élections législatives partielles, vote « électrique » au Palais-Bourbon.

**Jean-Marie Louvel** traite de la coordination des transports (article 12 du projet d'ajustement des dotations budgétaires pour l'exercice 1956 à partir de l'exercice 1955).

La SNCF et les transporteurs routiers approuvent ce texte, qui fait porter 50 milliards de charges annuelles sur l'utilisateur. Le socialiste Leenhardt a soumis un contre-projet à la Commission des finances ; le Gouvernement a été entendu et il s'est prononcé contre. Louvel a demandé vainement la distinction entre la coordination et le problème fiscal. Ce matin, il a vu Leenhardt, qui était inquiet ; il lui a demandé : « Que veut le Gouvernement dans le domaine fiscal ? » Le contre-projet Leenhardt ramènerait à 20 milliards les charges annuelles pour l'utilisateur mais il touche peu à la coordination, objet principal du projet.

**Robert Lecourt.**- Une question de confiance est probable.

**Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord)** dit que la Commission des Pensions poursuivra son combat contre les propositions gouvernementales relatives aux anciens combattants et précise qu'elle a donné son accord au nom du MRP.

Le Groupe l'approuve.

**Francine Lefebvre** fait savoir que le groupe d'étude sur les expulsions de locataires est parvenu à un accord.

**Joseph Wasmer** précise : sursis aux expulsions sans relogement.

**Jean Cayeux et Paul Coste-Floret font le point sur les élections partielles : faut-il les supprimer ou les maintenir ?**

**Paul Coste-Floret.**- Je suis favorable à leur suppression pour des raisons d'opportunité.

**Pierre Schneider (Marne).**- Je préfère leur maintien, pour le principe. Mais je n'y suis pas accroché. Si le MRP vote leur suppression, que ce soit pour le moins en échange de quelque chose sur la loi électorale !

**Paul Coste-Floret.**- A la Commission du Suffrage universel, les députés MRP ont finalement voté la suppression. En séance publique, le vote pour ou contre dépend du MRP.

**Jean Cayeux.**- Je suis hésitant. Je préfère que le MRP s'abstienne.

**Fernand Bouxom.**- Le MRP devrait voter la suppression, proposée par un arrondissementier qui n'a sans doute pas vu la signification que son initiative aurait dans le débat sur la loi électorale. En effet, l'existence d'élections partielles contredit le principe de la représentation proportionnelle.

**Jean Cayeux.**- Je souhaite que la majorité du Groupe s'abstienne.

**Paul Coste-Floret.**- J'aimerais mieux la discipline de vote car il s'agit d'une question de doctrine

**Edouard Thibault.**- Le vote pour du MRP est nécessaire à l'adoption du rapport Lussy (socialiste).

**Robert Lecourt.**- Je retiens l'idée de Schneider.

**Consulté, le Groupe décide de négocier avec la SFIO un compromis.**

On en vient au projet d'installation, dans l'hémicycle, d'un système de « votation électrique », qui se substituerait au vote par bulletins.

**Pierre Schneider** craint une dépense excessive.

**Marie-Madeleine Dienesch** pense que personne ne critiquerait une modernisation du Palais-Bourbon.

**Francine Lefebvre** voudrait entendre des avis compétents sur le sujet.

**Fernand Bouxom** est inquiet de la hâte de certains à faire adopter le projet.

**Jean-Marie Louvel** demande que l'on sorte de cette « foire » actuelle. A son avis, il faut réformer la Chambre.

Mardi 26 juin 1956 : ouverture à 9 heures 30, sous la présidence de Robert Lecourt de la 55<sup>e</sup> réunion du Groupe. Le Groupe vote la confiance au Gouvernement Guy Mollet sur le collectif budgétaire pour 1956.

**Henri Dorey** expose le contenu des articles sur lesquels la question de confiance est posée (on en est à la première lecture).

**Edouard Moisan** propose le vote pour.

**A l'unanimité moins 1 abstention, le Groupe décide de voter pour dans les deux scrutins de confiance, article 12 et ensemble.**

Dans la discussion budgétaire, les députés MRP tiennent une place importante, et souvent originale dans la mesure où ils obligent les ministres à dévoiler leur jeu.

Il en est ainsi à propos de la concurrence que les partenaires de la France dans l'Union européenne font subir aux salariés français.

**Maurice Schuman et l'affaire du plombier polonais (avec 50 ans d'avance)**

Le 15 juin 1956, l'Assemblée Nationale discute les crédits affectés aux Affaires économiques.

La veille, le Journal Officiel a publié un arrêté relatif au **remboursement des charges sociales et fiscales des industries exportatrices.**

Maurice Schumann monte à la tribune et s'étonne qu'au moment où le risque d'une disparité entre les prix français et les prix

étrangers s'aggrave le Gouvernement démantèle le système de protection des industries exportatrices françaises.

Les pays étrangers, dit-il, ont recours à de nombreux procédés pour défendre leurs industries exportatrices : tarifs préférentiels, soutien bancaire, détaxations fiscales. S'il n'est pas facile d'y faire allusion devant l'OCDE, du moins pourrions-nous le faire dans des conversations bi-latérales.

Il évoque en particulier la situation des producteurs de lin et de laine. Il rappelle que le remboursement des charges sociales et fiscales à des industries a été décidé au début de 1952, au moment même où le Gouvernement faisait connaître qu'il était obligé de suspendre les premières mesures de libération des échanges qui avaient été prises. La corrélation entre ces deux décisions avait un caractère symbolique. Il est donc paradoxal de supprimer en partie l'aide à l'exportation au moment où l'on envisage d'augmenter le pourcentage de marchandises libérées.

En conclusion, Maurice Schumann fait observer au Gouvernement à direction socialiste qu'en défendant l'économie et les travailleurs français il défendrait aussi les travailleurs des pays d'Europe qui ne bénéficient pas d'une législation sociale aussi favorable que la législation française.

*Oui, dans ce domaine-là, comme dans beaucoup d'autres, le MRP avait 50 ans d'avance.*

Mardi 26 juin 1956 : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 56<sup>e</sup> réunion du Groupe. Votation électronique, révision constitutionnelle.

**Edouard Moisan** expose le projet d'installation d'un système de votation électronique à l'Assemblée Nationale. Il s'y déclare favorable. Il faut moderniser l'Assemblée, dit-il. Le système proposé lui paraît valable.

**Fernand Bouxom** voudrait savoir pourquoi on précipite l'adoption d'un système proposé par une société. Pourquoi ne pas faire un appel d'offres ? Pourquoi ce monopole à une société ? Il indique que la Commission de la Comptabilité demandera un appel d'offres.

**Edouard Moisan** est d'accord mais il faut d'abord, dit-il, adopter le principe d'un vote électronique.

**Pierre de Chevigné** estime que l'Assemblée a l'obligation de faire un appel d'offres, car tous les organismes publics sont soumis à cette procédure.

**Noël Barrot** (Haute-Loire) est aussi favorable à une adjudication. Avec 300 millions de francs, dit-il, on pourrait faire beaucoup pour améliorer les conditions de travail des députés.

**Paul Coste-Floret** demande une décision définitive du Groupe sur le principe.

**Jean-Marie Louvel** aussi.

**Henri Lacaze** - Votons les deux premières lignes du rapport Barrachin !

**Emile Halbout** fait des réserves sur le vote électronique, qui précipitera les débats à une cadence insupportable. Il pense, en outre, que le système électronique sera dépassé dans quelques années par un système électronique.

Consulté, le Groupe décide de voter le contre-projet de la Commission de la Comptabilité et, en cas d'échec, de suivre la proposition de Lacaze.

**Paul Coste-Floret** fait un exposé sur les **conclusions de la Commission exécutive du MRP relatives à la révision constitutionnelle** :

1° Réforme des mœurs parlementaires : suppression de l'initiative parlementaire des dépenses ; incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat parlementaire.

2° Renforcement du pouvoir exécutif : possibilité pour le Parlement de déléguer au Gouvernement le pouvoir législatif en certaines matières ; droit, pour le Gouvernement, de dissoudre l'Assemblée Nationale.

3° Renforcement de la stabilité gouvernementale. Principe du gouvernement de législature : une motion de censure doit comporter le nom du futur président du Conseil ; elle n'est votée

qu'à la majorité absolue ; la confiance est adoptée d'office s'il n'y a pas opposition ; l'opposition prend la forme d'une motion de censure ; si la motion de censure est repoussée, la confiance est accordée.

**Pierre de Chevigné** critique le point 1. Où trouvera-t-on des ministres ? demande-t-il. Dans le Conseil Economique, dans la haute administration, dans la grande industrie ? Cela existe aux Etats-Unis mais est-ce valable en France ?

**Charles Viatte** (Jura) voudrait que le projet distingue le domaine législatif du domaine réglementaire.

**Jean Cayeux** est favorable à l'orientation du projet mais il voudrait le temps de l'étudier. Il demande ce que deviendrait, dans cette affaire, le rôle du président de la République.

**Henri Lacaze** se pose la même question. Il voudrait le temps d'étudier le projet.

**Pierre Pflimlin** estime nécessaire une réforme aussi fondamentale car il faut que la France ait une politique à longue échéance. Il rappelle ses contacts avec Guy Mollet à ce sujet : Mollet souhaite un accord les groupes républicains sur les principes de la révision avant les vacances de cet été. Il croit que le projet exposé par Paul Coste-Floret est le plus vigoureux et le plus original de tous ceux qui ont été élaborés pour renforcer l'Etat républicain. Il souhaite que le Groupe donne dès aujourd'hui son accord du principe, pour le faire connaître à l'opinion publique.

**François de Menthon** ne veut pas s'engager dès aujourd'hui car il s'agit d'une réforme très importante.

**Pierre Pflimlin** précise : il ne s'agit pas encore d'un projet MRP mais d'idées MRP.

**François de Menthon** aimerait que les idées MRP traitent aussi de l'Union française.

**Paul Coste-Floret** dit que le groupe d'étude MRP a aussi traité ce sujet.

**François de Menthon** fait des réserves sur les idées relatives à la motion de censure. En effet, le texte permettrait à un gouvernement de minorité de durer et de faire voter tout ce qu'il voudrait. Comment une double opposition, d'extrême droite et d'extrême gauche, minoritaire, pourrait-elle s'entendre sur le nom d'un chef de gouvernement ?

**Paul Coste-Floret** répond.

A. Incompatibilité des fonctions : c'est possible puisque le gouvernement dure pendant toute la législature.

B. Rôle du président de la République : il choisit le président du Conseil au début de la législature.

C. Désignation automatique du nouveau chef du gouvernement en cas de motion de censure : dans le cas où cette disposition serait inapplicable, on pourrait en revenir à l'investiture classique par un vote de la Chambre.

Il suggère une motion d'approbation.

**Henri Lacaze** y est hostile, car une telle motion engagerait le Groupe avant une étude sérieuse.

**Daniel Tubach** (Bas-Rhin) veut lui aussi trouver le temps d'étudier le texte.

**Maurice-René Simonnet** présente une série d'observations.

**Par 14 voix contre 6, le Groupe décide de se prononcer sans délai sur la motion d'approbation.**

**Par 12 voix contre 8, il approuve la motion.**

## REVISION CONSTITUTIONNELLE : ASSURER LA STABILITE MINISTERIELLE ET RENFORCER LES POUVOIRS DU GOUVERNEMENT

Cette motion (publiée dans le **Bulletin d'information** du Groupe (1956-68) est quelque peu modifiée dans sa forme le lendemain par le Bureau national du MRP (réuni le 27 juin) :

« Le Bureau national du MRP, après avoir entendu un exposé de M. Paul Coste-Floret, rapporteur du projet de révision constitutionnelle, estime qu'il faut réformer les institutions, pour assurer la stabilité ministérielle et renforcer les pouvoirs du Gouvernement

« Pour éviter les crises ministérielles et doter la France d'un gouvernement stable, le MRP propose les trois mesures suivantes :

« les parlementaires nommés ministres démissionneraient de leur mandat de député ou de sénateur ;  
 « la motion de censure ne serait recevable que si elle comportait l'investiture d'un nouveau président du Conseil ;  
 « la question de confiance vaudrait sommation du gouvernement à l'opposition d'avoir à déposer une motion de censure ; faute de quoi, la confiance serait accordée.  
 « Pour donner à ce gouvernement stable les moyens de gouverner, le MRP propose les trois réformes suivantes :  
 « les députés n'auraient plus l'initiative des dépenses ;  
 « la dissolution de l'Assemblée serait à la discrétion du président du Conseil ;  
 « les pouvoirs spéciaux demandés depuis quelques années au Parlement par les gouvernements seraient accordés au moment de l'investiture.

« Ainsi seraient jetées les bases d'un régime parlementaire véritable qui permette à un gouvernement d'agir et de durer sous le contrôle du Parlement.

« D'autre part, le Bureau national fixera sa position sur la nécessaire réforme des structures de l'Union française à l'issue d'une journée d'étude organisée le 7 juillet. »

### Le logement est un droit naturel, déclare F. Bouxom au nom du MRP

L'Assemblée Nationale reprend et achève le 27 juin 1956 la discussion du rapport n° 1851 de la Commission de la Justice relatif à l'expulsion de locataires (Bulletin du Groupe n° 69).

L'article 3 est ainsi rédigé : « Nonobstant toute décision d'expulsion passée en force de chose jugée et malgré l'expiration des délais accordés en vertu des articles précédents, il sera sursis à toute mesure d'expulsion non exécutée à la date du 1<sup>er</sup> décembre de chaque année jusqu'au 15 mars de l'année suivante. »

**Fernand Bouxom** fait alors adopter un amendement préparé par le groupe d'étude MRP ad hoc, qui complète cet article comme suit : « à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille. »

L'ensemble du texte est ensuite adopté par 422 voix (dont le MRP) contre 152.

Expliquant le vote favorable du Groupe, Fernand Bouxom souhaite la parution rapide du décret d'application concernant la loi relative à la réquisition des locaux commerciaux.

Il demande que soit résolue la question des logements de transit.

Il affirme que le logement est un droit naturel.

Les poujadistes votent le texte. En revanche, les modérés et les radicaux, à l'exclusion des élus de la Seine et de la Seine-et-Oise, votent contre.

Mercredi 27 juin 1956 : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Maurice Lucas, de la 57<sup>e</sup> réunion du Groupe (en 1956). Fonds de solidarité, en 4<sup>ème</sup> lecture. Orge et blé.

**Henri Lacaze.**- La situation étant la même, la position du MRP doit être la même.

**Francine Lefebvre .**- Objection : hier, Louvel, présent en séance, était lui-même disposé à voter pour.

**Henri Lacaze.**- Qu'y a-t-il de changé ? Je suis hostile au nouvel impôt sur les successions.

**Henri Dorey.**- J'approuve Lacaze.

**Henri Ulrich.**- Il a été utile de manifester nos réserves dans les trois lectures précédentes. Aujourd'hui, c'est le vote définitif : le MRP doit voter le financement.

**Pierre Gabelle.**- Je suis favorable au vote pour, avec quelques réserves.

**Daniel Rubach.**- Je suis disposé à voter les impôts mais je n'accepte pas les impôts sur les successions, ni la taxe de 8000 francs sur les petites voitures.

**Joseph Fontanet.**- J'approuve moi aussi Lacaze. Nous ne pouvons pas changer de position en fin de débat ; Sinon nous serions critiqués de tous les côtés.

**Emile Halbout.**- D'accord avec Lacaze.

**Jules Catoire .**- Est-il utile de voter ici ? La discipline n'est pas respectée.

**Francine Lefebvre.**- Non, il faut un vote ici.

**Henri Lacaze.**- Je suis de cet avis.

**Maurice Lucas.**- Oui.

Par 10 voix contre et 4 abstentions ; le Groupe décide de s'abstenir sur l'article 1<sup>er</sup> (les impôts) et de voter sur l'ensemble.

**Charles Arbogast, Alexis Méhaignerie et Maurice Lucas** traitent des problèmes de l'orge et du blé.

**Pierre Gabelle et Francine Lefebvre** leur répondent.

**Fernand Ortlieb** (Haut-Rhin) se dit favorable au système proposé : assimilation du marché de l'orge à celui du blé, par le canal de l'ONIC.

**Emile Halbout** fait des réserves, sur les besoins personnels du producteur.

**Maurice Lucas** répond que ce cas est prévu à l'article 2.

**Pierre Gabelle** appuie Lucas et Ortlieb.

Le Groupe décide de voter le rapport.



Fernand Bouxom, député de la Seine :  
 « le droit au logement est un droit naturel »

## DEUX GRANDES VOIX MRP EN AVANCE SUR LEUR TEMPS



Paul Coste-Floret, député de l'Hérault : « Réussir à appliquer le principe du gouvernement de législature »

## DEUXIEME PARTIE : JUILLET 1956. LARGE APPROBATION DU PROJET EURATOM. VIVES DISCUSSIONS SUR LE BUDGET MILITAIRE, DEPENSES ET RECETTES ; C'EST UN DEPUTE MRP, HENRI DOREY, QUI JOUE LE RÔLE D'ARBITRE DANS LES CONFLITS QUI AGITENT LE GOUVERNEMENT ET LE GROUPE SOCIALISTE. 26 JUILLET : NASSER NATIONALISE LE CANAL DE SUEZ.

En juillet 1956, la première réunion du Groupe MRP a lieu le 3 à partir de 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt. C'est la 58<sup>e</sup> de l'année. On y juge sévèrement le **projet gouvernemental de statut pour l'Agence France-Presse**.

**Robert Lecourt.**- Ce projet est scandaleux. Il livre l'AFP à la grande presse, aux dépens de l'Etat.

**Joannès Dupraz.**- Quelle est la doctrine du MRP ?

**Jean-Marie Louvel.**- C'est un projet « patronal » !

**Charles Arbogast.**- Je constate de nouveau qu'un gouvernement socialiste fait souvent des réformes réactionnaires.

**Robert Lecourt.**- Le MRP va-t-il s'incliner devant ce coup de force des intérêts privés ?

**Lionel de Tinguy** critique le projet aux niveaux de la technique financière, de la définition de l'indépendance de l'agence et du rôle de l'Etat. Il enlève tout rôle à l'Etat, dit-il ; en cela, il est antisocialiste. Il s'étonne que les ministres MRP du Gouvernement Edgar Faure, qui auraient donné leur accord à ce projet, soient absents. Il note que les communistes sont hésitants. Il faut en profiter, dit-il.

**Robert Lecourt** déplore l'absence des spécialistes MRP de la presse.

**Jean-Marie Louvel** aussi.

**Joannès Dupraz.**- Il est normal, au niveau des principes, que l'AFP soit gérée par les journaux, mais les journaux sont hostiles au MRP.

**Jean-Marie Louvel.**- Non, ce n'est pas normal.

**Jean Teitgen** (journaliste, invité à la réunion, est interrogé par Lecourt). Il répond : tout cela est destiné à amuser le tapis, pendant que la SFIO colonise la Radio, la Télévision, l'AFP ...

**Charles Viatte** réclame un contrôle des comptes-rendus que donne la Radio sur les séances de l'Assemblée, un contrôle qui serait confié à son Bureau.

**Robert Lecourt** propose une motion préjudicielle contre le projet.

**Joannès Dupraz.**- Il faut placer cette affaire dans le cadre plus général d'un statut de la presse. Je critique le contexte, pas le texte. Quelle est la formule souhaitable pour l'AFP ? Le contrôle de l'Etat ? La liberté dans une coopérative de la presse ? C'est plus logique et plus commercial... Je propose une augmentation du nombre des postes réservés à des journalistes dans le conseil d'administration.

Consulté, le Groupe décide de déposer une motion préjudicielle.

**Robert Lecourt.**- Il nous faut un orateur pour la défendre en séance.

**Maurice-René Simonnet** déplore l'absence de Paul Gosset (ex-président de la Commission de la Presse).

**Lionel de Tinguy** pense que l'intervention en séance doit être faite par un leader du MRP.

**Robert Lecourt** déclare qu'en l'absence d'un volontaire pour défendre la motion il lève la séance.

## QUATRE REUNIONS SUR LE PROJET D'EURATOM

Le débat, sur interpellations, est ouvert le 6 juillet à l'Assemblée sur le projet de « Communauté européenne pour le développement de l'énergie atomique » (en résumé « Euratom »).

Ce projet est issu de négociations qui ont eu lieu à Venise et à Bruxelles. Il vise à coordonner les recherches et les applications industrielles, à créer et à gérer des installations communes, à assurer l'approvisionnement en minerai et combustibles nucléaires, à établir un marché commun pour les matériaux, fournitures et équipements.

Il trouve un fort courant favorable au Parlement français. S'y déclarent hostiles les communistes et les poujadistes. Parmi les autres groupes, chez les radicaux notamment, il y a des réserves : cette institution aura-t-elle un caractère supranational, comme l'avait la CED, sera-t-elle liée à la Communauté du charbon et de l'acier, prévoit-elle l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires ?

Le radical Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui a la confiance du MRP ... et le dossier en main, veut que l'Euratom ait le monopole de l'achat et du contrôle de l'utilisation des combustibles nucléaires nécessaires au développement de l'industrie atomique.

Tel est le projet sur lequel le Groupe MRP délibère au cours de quatre réunions.

### Jeudi 5 juillet à 14 heures, réunion présidée par R. Lecourt (la 59<sup>e</sup>)

**Pierre-Henri Teitgen**, qui va remplacer Maurice Schumann comme interpellateur, expose son discours.

**Robert Lecourt** le remercie.

**Jean-Marie Louvel** évoque un aspect technique : l'énergie atomique ne remplacera pas le pétrole avant longtemps. Il souhaite qu'on ne brandisse pas trop l'épouvantail du dynamisme allemand. Il demande qu'on insiste sur le fait que l'Euratom sera un élément du marché commun. Il estime scandaleux l'accord franco-américain sur la livraison d'uranium. « Je comprends mal », dit-il, « pourquoi on prétend interdire à la France de faire des expériences sur le plan militaire ».

**François de Menthon** souhaite que le Groupe ait un deuxième orateur, qui parlera, lui du marché commun, car « le marché commun fera l'Europe, l'Euratom ne la fera pas ». Sur le plan militaire, il demande à Teitgen de laisser une porte ouverte. « D'où vient cette concession faite aux Américains ? » demande-t-il. « D'un sacrifice gratuit à l'idéologie socialiste ? »

**Alfred Coste-Floret** approuve Teitgen : il faut détruire le mythe du retard allemand. Il redoute l'issue du débat sur le plan politique. A son avis, il faut tenir compte des leçons que nous pouvons tirer de l'échec de la CED en 1954 et tenter d'éviter le préalable militaire ; nous devrions même chercher à obtenir l'abstention des communistes en mettant l'accent sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

**Pierre de Chevigné** se déclare partisan d'un Euratom à la fois civil et militaire. Si c'est impossible, ajoute-t-il, il faut que la France ait la liberté de faire des études sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires et qu'elle les entreprenne sans délai. Les Etats-Unis veulent en réalité nous refuser la bombe atomique, expose-t-il. Or la France ne peut pas signer un accord consacrant une telle satellisation. Donc, que Teitgen, dans son discours, laisse la porte ouverte sur ce sujet.

**Pierre-Henri Teitgen** dit qu'il tiendra compte de ces observations.

**Joseph Fontanet** pense que le Gouvernement peut relancer cette affaire et que le MRP doit le lui demander.

**La 60<sup>ème</sup> réunion, présidée par Robert Lecourt, se tient le mardi 10 juillet à partir de 14 heures, avec la participation de Pflimlin, de Maurice Schumann et de Georges Bidault.**

**Robert Lecourt**, présente les trois ordres du jour déposés (pour conclure le débat) par le socialiste Depreux, le Groupe communiste et l'Indépendant Mutter.

**Jean-Marie Louvel** explique qu'il a déposé trois amendements au texte Depreux, qui concernent le marché commun.

Un débat serré s'ouvre sur l'opportunité de cette initiative.

**Francine Lefebvre.**- Ces amendements ne vont-ils pas diminuer les chances d'un vote favorable à l'Euratom ?

**Pierre Pflimlin.**- Je partage cette crainte. Est-il vraiment opportun de poser tout de suite le problème du marché commun, alors que les garanties demandées par la France sur les charges sociales ne sont pas encore précisées ? L'Euratom et le marché commun ne sont pas liés dans ce débat, du moins au point de vue technique. Le rejet des amendements serait grave ; alors pourquoi en prendre le risque ? On penserait à l'étranger que la France est hostile au marché commun et, en conséquence, l'Euratom lui-même serait récusé par nos voisins.

**Maurice Schumann.**- Oui, l'initiative de Louvel risque de faire le jeu des adversaires de l'Euratom.

**Robert Bichet.**- J'approuve ce que vient de dire Pflimlin. Les partenaires de la France lient l'Euratom et le marché commun. Le rejet des amendements Louvel les amènerait à reconsidérer leur accord sur l'Euratom.

**Jean-Marie Louvel.**- Moi je crains que le Gouvernement ne soit pas favorable au marché commun. Or l'Europe ne pourra se faire que par le marché commun.

**Robert Lecourt.**- Je suggère à Louvel d'obtenir des déclarations du Gouvernement qui lui permettent de retirer ses amendements.

**Edouard Moisan.**- C'est une idée mais on peut craindre une reprise de ces amendements par d'autres.

**Pierre Pflimlin.**- Ce que je redoute encore plus c'est que de telles déclarations du Gouvernement ne fassent perdre des voix à l'Euratom.

**Pierre Schneider.**- Commençons par décider de ne plus déposer d'amendements à la motion Depreux !

**Robert Lecourt.**- Certes, il n'en est plus question !

**Jean-Marie Louvel.**- Attendons demain ...

**Robert Lecourt.**- Le Groupe est en nombre aujourd'hui pour décider.

**Georges Bidault.**- J'estime qu'il est prudent d'attendre demain pour ne pas faire apparaître l'Euratom comme une affaire MRP.

**Francine Lefebvre.**- J'appuie Lecourt.

Par 11 voix contre 7, le Groupe décide de se prononcer le lendemain.

**Mercredi 11 juillet : Edouard Moisan préside la 61<sup>e</sup> réunion, ouverte à 14 heures 30. Guy Mollet collabore avec le MRP.**

**Jean-Marie Louvel** expose qu'il a pris contact avec le Gouvernement. Il a discuté de ses trois amendements à l'ordre du jour Depreux avec Pineau, ministre des Affaires étrangères, et Guy Mollet. Pineau s'inquiète de savoir si ces amendements vont diminuer la majorité favorable à l'Euratom. Guy Mollet, lui, les accepte personnellement mais il craint d'être accusé de vouloir faire déborder le débat. Il voudrait une référence à la fois à sa déclaration d'investiture et aux récentes déclarations du Gouvernement.

L'orateur proteste contre le discours du radical Félix Gaillard, qui prétend faire de l'Euratom une « association technique souple », c'est-à-dire un cartel international, comme le devient malheureusement la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Il ajoute que Mollet évoquera le marché commun dans son discours de ce jour.

Un débat est ouvert.

**Edouard Moisan.**- Le Groupe peut se prononcer sur le texte Depreux, le principe des amendements, la confiance faite au Bureau pour suivre la séance.

**Jean-Marie Louvel.**- Je souhaite une nouvelle intervention du MRP pour l'Europe.

**Edouard Moisan.**- Avons-nous un volontaire pour intervenir dans les explications de vote ?

**Pierre Schneider.**- A quoi bon une explication de vote ? Elle compliquerait le résultat final ! Il n'y a qu'un seul but à atteindre : faire passer l'Euratom.

**Lionel de Tinguy.**- Quelle est la thèse du Gouvernement sur l'armement atomique ?

**Jean-Marie Louvel** lui répond.

**Lionel de Tinguy.**- J'enregistre que le problème de l'armement atomique n'est pas tranché par le vote.

**François de Menthon.**- Je rejoins Schneider, bien que j'aie des réserves à faire, notamment sur l'absence de lien entre l'Euratom et la CECA dans le langage gouvernemental.

**Georges Bidault.**- Je rejoins aussi Schneider. Au cours du débat, on a un peu vidé l'Euratom de son contenu afin d'avoir une majorité dans le vote final. Mais il reste à se prononcer sur le principe de l'Euratom. Le vote pour du MRP est inévitable. Une autre attitude serait incompréhensible. Il faut que l'opinion internationale sache que l'Euratom est approuvé.

**Jean-Marie Louvel.**- Je crains que l'on ne vote dans la confusion.

**Pierre Gabelle.**- Je souhaite une explication du vote MRP. Des réserves venant du MRP peuvent faciliter le vote d'hésitants, qui se diront : « Ce n'est pas une affaire MRP. »

Par 15 voix contre 3, le Groupe décide de ne pas faire d'explication de vote.

**Georges Bidault.**- Par prudence, préparons-en une tout de même, pour le cas où le débat public la rendrait nécessaire.

**Edouard Moisan.**- Il sera temps d'y songer à la suspension de séance.

**A 17 heures, ce même mercredi 11 juillet, Edouard Moisan – qui sera suivi d'Edouard Thibault – ouvre la 62<sup>e</sup> réunion du Groupe. Oui à l'ordre du jour Depreux, sans amendement, sans explication de vote.**

**Edouard Moisan.**- Guy Mollet demande un vote sur l'ordre du jour Depreux rectifié.

**Jean-Marie Louvel.**- Je prendrai acte des déclarations de Guy Mollet, qui, sur plusieurs points, lui donnent satisfaction. Je retirerai mes amendements si ces déclarations confirment ce qu'il a déjà dit.

**Edouard Moisan.**- Que Louvel intervienne de nouveau me paraît inutile. Le discours de Mollet est suffisamment clair, dans la voie européenne.

**Jean-Marie Louvel.**- Guy Mollet m'a dit qu'il acceptait de me répondre en séance. Il s'agit pour moi de lui faire dire qu'en cas de difficultés il se réfèrera à ses propres déclarations.

**Lucien Nicolas** (Vosges, maire de Rambervillers).- Je rejoins Louvel. Le MRP doit défendre l'Europe et non pas la Gouvernement.

**Edouard Moisan.**- Il serait plus efficace de ne rien dire.

**Henri Lacaze.**- C'est bien mon avis.

**Jean-Marie Louvel.**- Je maintiens ma position.

**Francine Lefebvre.**- J'appuie Moisan.

Consulté, le Groupe approuve une proposition Moisan : « pas d'amendements, pas d'explication de vote », par 18 voix contre 4.

Il décide ensuite de voter l'ordre du jour Depreux (socialiste), à l'unanimité moins une abstention (Lucas).

**Maurice Lucas** (Manche).- Mon abstention signifie que je désirais une intervention de Louvel.

**Maurice-René Simonnet** (Drôme), secrétaire général du MRP.- Je demande au Groupe de décider la discipline de vote.

**Robert Bichet** (Seine-et-Oise).- Moi aussi.

**Pierre de Chevigné** (Pyrénées-Atlantiques).- Je voterai « oui » mais je me réserve à l'égard d'amendements sur l'armement atomique.

**Henri Lacaze.**- L'hypothèse d'amendements est maintenant exclue. Il y aura un vote sur « repoussant toute addition » et, en cas de rejet, Guy Mollet donnera sa démission.

**Robert Bichet.**- Oui.

**Alfred Coste-Floret** (Haute-Garonne).- Non. Il peut encore y avoir des scrutins sur des amendements.

**Pierre-Henri Teitgen.**- Ce débat me paraît bien inutile.

La séance est levée.

En séance publique, ce même 11 juillet, **Pierre de Chevigné** intervient à titre personnel sur les fabrications d'armes nucléaires. Il regrette que le Gouvernement ait envisagé une limitation provisoire des droits de la France alors que personne ne le lui demandait. Il déclare que dans la situation actuelle un équipement nucléaire est le seul bouclier efficace que puisse espérer la France.

L'Assemblée adopte l'ordre du jour d'Edouard Depreux qui approuve le projet de traité sur l'Euratom et fait confiance au Gouvernement par 332 voix contre 181.

Ont voté pour : 99 socialistes sur 100, 73 MRP sur 74, 61 Indépendants sur 84, 12 Paysans sur 14, 29 radicaux sur 61, 18 UDSR sur 19, 12 RGR sur 14, 8 IOM sur 9, 15 Républicains sociaux sur 22, 3 poujadistes sur 42, 2 non-inscrits sur 5.

Ont voté contre : les 144 communistes et les 6 progressistes, 27 radicaux, 3 Républicains sociaux, 1 non inscrit.

Se sont abstenus : 1 UDSR, 3 Républicains sociaux, 20 Indépendants, 1 Paysan, 1 non inscrit.

N'ont pas pris part au vote : 1 socialiste, 2 radicaux, 1 RGR, 1 IOM, 1 Paysan, 39 poujadistes, 1 non-inscrit

Etaient absents par congé : 3 radicaux, 1 RGR, 1 Républicain social, 1 MRP, 3 Indépendants.

*Ainsi, six mois après les élections législatives du 2 janvier 1956, la « majorité » de « Front Républicain » - qui n'a jamais existé - est devenue une majorité de fait (332 voix) où le MRP, non représenté au gouvernement, occupe 22% de l'effectif, la SFIO 29.8%, les Indépendants 18,37% et les radicaux, fortement représentés au gouvernement et principaux animateurs, dans la presse, du Front Républicain, 8,73% ! La moitié du Groupe radical (29 sur 61) est passée dans l'opposition. C'est un bel exemple des délices de la vie parlementaire sous la Quatrième République.*

**Le jeudi 12 juillet 1956, à partir de 14 heures, le Groupe MRP tient sa 63<sup>e</sup> réunion de l'année sous la présidence de Robert Lecourt.**

On y discute des garanties professionnelles à donner aux fonctionnaires français du Maroc (le dossier est traité par Gilbert Cartier, député-maire de Villeneuve-le-Roi, en Seine-et-Oise, et Henri Dorey, député de Belfort) des expulsions de locataires (le dossier est traité par Henri Lacaze, député du Tarn-et-Garonne).

La session parlementaire est alors interrompue jusqu'au 23 juillet. **Ce jour-là, l'Assemblée Nationale entreprend en deuxième lecture puis en lectures suivantes, la discussion du budget de 1956** (établi en principe sur les bases du budget de 1955 avec les ajustements jugés nécessaires). Elle va y consacrer pratiquement toutes ses séances jusqu'à la fin du mois de juillet.

Le Groupe MRP y consacre pareillement toutes ses séances (il y en aura 6) jusqu'à la fin du mois.

**Lundi 23 juillet 1956 à 14 heures, 64<sup>e</sup> réunion, présidée par Robert Lecourt. Budget 1956.**

**Pierre Gabelle** (Loiret) rapporte les travaux de la Commission des Finances sur les dossiers Tunisie, tuberculose bovine, taxe sur les transports. Il se dit favorable à la majoration de la taxe sur la viande afin d'améliorer la qualité de ce produit et d'en favoriser ainsi l'exportation. Il précise que cinq des six commissaires MRP ont voté pour cette majoration, que la Commission a rejetée par 22 voix contre 21.

**Francine Lefebvre** fait observer qu'Henri Dorey est opposé à la majoration de la taxe par crainte d'une trop forte hausse du prix de la viande.

**Emile Engel** (Moselle), qui a été député dans les deux assemblées constituantes et réélu le 2 janvier 1956, affirme que le contrôle du prix de la viande est impossible.

Consulté, le Groupe décide de voter en séance publique la majoration de 1,50 franc de la taxe sur la viande.

**Pierre Gabelle et Lionel de Tinguay** traitent des bénéfices agricoles. Ils regrettent l'inscription de fédérations syndicales agricoles nommément désignées dans la loi ; c'est un domaine des décrets et non pas de la loi, disent-ils.

**André Colin** (Finistère) parle des taxes parafiscales, qui devraient être reconduites explicitement pour subsister. Le Conseil de la République, dit-il, a prévu des dérogations pour le Fonds d'investissement d'électrification agricole qui sont injustifiables. Il traite de la péréquation des recettes locales, que les maires des grandes villes voudraient remettre en cause. Il regrette que le Gouvernement, à l'article 12, ait fait voter par le Conseil de la République un texte différent de celui qu'il avait fait adopter par l'Assemblée Nationale avec question de confiance (texte sur les transports).

**Mercredi 25 juillet, ouverture à 9 heures 30, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 65<sup>e</sup> réunion du Groupe : le Gouvernement demande la confiance à propos de la taxe sur les transports. Le Groupe MRP est divisé : 17 contre 8. Les voix du MRP pour Guy Mollet seront-elles toujours gratuites ? Pierre Gabelle** rappelle les rédactions successives de l'article 12, relatif aux taxes sur les transports. Selon les auteurs de la dernière rédaction, la SNCF réduirait son déficit de 27 milliards (grâce à la suppression de la taxe sur les prestations de services).

Les transporteurs privés seraient frappés par une taxe au poids, qui réduirait leur privilège par rapport aux transporteurs publics. Pour ces derniers, la taxe aux poids ne serait pas déductible de la TVA, comme l'était la TPS ; ce serait une taxe nouvelle pour eux.

L'orateur souhaite l'adoption de ce nouveau texte.

**Lucien Nicolas** critique le nouvel article 12, qui frappe les transports effectués par les entreprises avec leurs camions pour leur propre compte. Il a l'impression qu'à l'Assemblée, le MRP joue un jeu de potiche. Il aimerait que le MRP cesse de voter systématiquement pour le Gouvernement ; s'il continue, il n'aura plus de poids politique.

**Maurice Lucas** approuve Nicolas et propose l'abstention.

**Lionel de Tinguay** estime que le nouvel article 12 a peu d'importance ; il ne fonctionnera que si l'indice des prix dépasse un certain plafond. S'il est appliqué, dit-il, il avantagera les transporteurs routiers (à hauteur de 6 milliards). Le Gouvernement a cédé devant eux. En revanche, l'article 12 frappera les producteurs. Pour le moment, il ne s'applique pas. Le Groupe peut donc voter pour. Cela n'a pas d'importance.

**Christian Bonnet** (Morbihan) estime que notre vote pour amènera le Gouvernement à penser que les voix MRP sont toujours gratuites. Avant la discussion du budget militaire, dit-il, il faut faire sentir sa force. A cette occasion, il faut que le Gouvernement, qui a besoin des voix MRP, tienne compte de l'avis du MRP. Sinon, quand retrouverons-nous une pareille occasion ?

**Pierre Gabelle** fait observer que le nouvel article 12 est amélioré par rapport à celui que le MRP a déjà voté.

Par 17 voix contre 8, le Groupe décide de voter pour l'article 12, sur lequel la question de confiance est posée.

En séance publique, cet article est adopté par 285 voix (socialistes, communistes, MRP) contre 115 (poujadistes et modérés).

**Mercredi 25 juillet, ouverture à 14 heures, sous la présidence de Jules Duquesne, député du Nord depuis le 2 juin 1946, ouvrier apprêteur, né à Roubaix le 6 février 1910, de la 66<sup>e</sup> réunion du Groupe. Ouverture d'un long débat sur le budget militaire qui occupera trois réunions jusqu'au 28 juillet. Le MRP lance l'idée d'un emprunt.**

*Le financement des crédits militaires crée une crise au sein du Gouvernement (où Paul Ramadier se laisse isoler), au sein du Groupe socialiste et parmi les autres groupes représentés au cabinet.*

*Le MRP, dès le 24 juillet, a tenté de faire progresser un consensus minimal. En commission des Finances, Henri Dorey a fait prendre en considération un contre-projet par 16 voix (MRP, modérés et Républicains sociaux) contre 12 (communistes et le radical Panier) et 16*

abstentions (socialistes, radicaux et poujadistes). Ce texte tient compte des demandes présentées par Paul Ramadier, ministre des Finances. Toutefois, M. Panier y fait introduire, avec les voix communistes, un amendement qui y modifie profondément la partie fiscale.

C'est aussitôt le désordre. Peut-on considérer le texte ainsi modifié comme une base de discussion ? Oui, on en a vu d'autres ! Cela n'empêche pas les commissaires des quatre groupes représentés au Gouvernement (socialistes, radicaux, UDSR, Républicains sociaux) de s'abstenir sur l'ensemble, de telle sorte que celui-ci est repoussé par 16 voix (communistes, poujadistes et l'Indépendant Raymond Marcellin) contre 12 (MRP et modérés) et 14 abstentions.

On a perdu des heures et on a tout compliqué.

C'est ce que rapporte **Edouard Moisan** dès le début de la réunion. Il invite le Groupe à délibérer sur d'éventuelles transactions. Il rappelle que Bidault va interpellier le Gouvernement sur l'affaire des fuites et demande quelle sera l'attitude du Groupe à ce sujet.

**François de Menthon**.- Le Gouvernement a sciemment dispersé les magistrats qui étaient informés. J'approuve Bidault.

Le Groupe fait confiance à son Bureau.

**Sur les recettes fiscales qui doivent couvrir les dépenses militaires**, **Pierre Pflimlin** a vu Ramadier et Leenhardt, porte-parole des commissaires socialistes aux Finances : la SFIO est farouchement hostile au décime sur la surtaxe progressive ; Ramadier, lui, veut des recettes immédiates, il veut éviter un échec de l'emprunt (si emprunt il y a) et des ressources fiscales en 1957. Pflimlin l'a rassuré : le MRP ne réclame pas 200 milliards d'emprunt, il offre un choix aux contribuables. Bref, dit Pflimlin, une transaction reste possible ; je demande donc au Bureau de reprendre contact avec le Gouvernement.

**Maurice René Simonnet**.- C'est prévu : Guy Mollet doit rencontrer Henri Dorey.

**Henri Buron**.- Je rappelle aux partisans de l'emprunt que l'impôt éponge plus les disponibilités monétaires que l'emprunt.

**Maurice René Simonnet**.- Je m'étonne que la SFIO veuille faire la politique de la Banque de France.

**Pierre Pflimlin**.- Il ne s'agit pas de choisir entre l'impôt et l'emprunt mais de savoir par quoi on commence.

**Maurice-René Simonnet**.- Je suis bien de cet avis. Faut-il éponger les disponibilités ? Oui. Comment ? En tenant compte des nécessités psychologiques dans un but d'efficacité ? Oui. Commençons donc par l'emprunt.

**Lionel de Tinguy**.- Je suis d'accord. J'ajoute qu'il s'agit d'un problème interne à la SFIO, qui ignore ce qu'elle veut. Oui ou non la SFIO veut-elle aider son gouvernement, veut-elle la crise ? Je suis pessimiste sur la situation économique. Je crains le désespoir dans l'opinion. Je soutiens vigoureusement le contre-projet d'Henri Dorey, qui est susceptible d'apaiser cette inquiétude et même de rendre confiance au pays. Et je critique sévèrement les dernières suggestions socialistes.

**Francine Lefebvre**.- Je fais des réserves sur le recours à l'emprunt. Les familles de rappelés (jeunes rappelés sous les drapeaux et envoyés en Algérie) diront : notre sacrifice n'est ni libérateur ni indexé.

**Jules Duquesne**, qui préside la réunion .- Je pense que le Groupe peut faire confiance à ses commissaires aux Finances et à son Bureau pour discuter avec le gouvernement ...

Consulté, le Groupe donne son accord.

**Edouard Moisan**.- J'ai proposé à Bidault de demander la disjonction du chapitre relatif à la justice militaire.

**Georges Bidault**.- J'ai obtenu de Dides que l'UFF (les poujadistes) s'abstienne sur l'Euratom. J'accepte la proposition de Moisan mais je ne voudrais pas heurter Dides avec une attitude déloyale. Je demande à Moisan de prendre contact avec Dides et d'obtenir son accord.

**Edouard Moisan**.- Je n'attache guère d'importance au fait que Dides intervienne aussi. Je souhaite que Bidault parle le premier.

Le Groupe charge Moisan de voir Dides.

Dans la soirée du mercredi 25 juillet, en séance publique, **Georges Bidault** fait une intervention remarquée, à l'occasion de la discussion du chapitre relatif à la justice militaire, sur les suites de **l'affaire des fuites** (mis en place par l'ancien préfet de police de Paris Jean Baylot et animé par l'ancien commissaire de police principal Jean Dides, qui sera élu député poujadiste de la sixième circonscription de la Seine - banlieue Est - le 2 janvier 1956, un réseau de renseignement diffuse des informations orientées en marge des services officiels ; des documents intéressant la Défense nationale circulent et l'on soupçonne qu'ils sont exploités chez les communistes ; cette affaire est traitée dans « l'Année Politique - 1954 » (pages 74 et 75).

Tous les magistrats qui ont pris part à l'instruction et au jugement dans cette affaire, en 1954, viennent d'être déplacés, en 1956, ou vont l'être, expose Bidault. Cet éloignement général est singulier, dit-il, parce que le procès des fuites n'est que le commencement d'un procès qui est un procès de trahison.

Le radical Maurice Bourguès-Maunoury, ministre de la Défense nationale et des Forces armées l'interrompt : « Il n'y a que trois cas ! ».

Bidault poursuit : « Un éloignement, c'est normal ; deux éloignements, c'est possible ; trois, c'est à la rigueur tolérable. Mais l'éloignement de tous les juges à la fois, ce n'est explicable ni en mathématiques, ni en politique ni en morale... Une telle méthode décèle une volonté, un dessein ou un calcul... Il est intolérable qu'au moment où il va falloir assumer les responsabilités essentielles, aucun des magistrats qui connaissent le dossier ne demeure en situation d'examiner la suite et la partie principale. Au moment où le Gouvernement a besoin de juges sereins et inflexibles, est-il admissible que la difficulté de la tâche nationale... se trouve encore aggravée par cette idée, qui peut venir à beaucoup... que le Gouvernement châtie la rigueur et que l'indépendance comporte des risques, qui sont inscrits au Journal officiel ? ... »

François Mitterrand, ministre de la Justice, répond. Bidault constate que le Gouvernement, s'abritant derrière le Conseil supérieur de la magistrature, n'est pas en mesure d'affirmer qu'il n'y aura plus aucun déplacement.

(Extraits du Bulletin d'information du Groupe, 1956 n° 78, daté du 27 juillet 1956).

**Judi 26 juillet 1956 : Robert Lecourt ouvre à 14heures la 67è réunion du Groupe : impôts ? emprunts ? Les deux ? Le groupe MRP protège Guy Mollet contre la fronde radicale-socialiste.**

**Henri Dorey** rappelle les événements intervenus depuis mardi.

- Mardi : la Commission des Finance prend en considération le contre-projet de Dorey ; elle l'adopte morceau par morceau puis rejette l'ensemble.
- Sous l'arbitrage de Guy Mollet, une réunion intergroupes aboutit à une transaction, laissant la priorité à l'emprunt.
- Jeudi : les radicaux et les socialistes remettent cet accord en cause.

Un débat est ouvert.

**Pierre Abelin** (Vienne) fait des réserves sur cet accord. Il craint que la taxation de la décote des stocks ne freine l'expansion économique. Il redoute que l'abandon d'une majoration de la surtaxe progressive ne soit défavorable au succès de l'emprunt ; en effet, les contribuables soumis à cette surtaxe n'auront aucun intérêt à souscrire à l'emprunt. Il voudrait que le climat soit bon pour l'emprunt ; il faut donc que tous soient menacés par l'impôt. De toute façon, il craint que l'emprunt ne paralyse pour longtemps le marché financier, au détriment du Trésor public.

**André Colin** expose qu'à la Commission des Finances les radicaux ont manœuvré contre le Gouvernement et contre Henri Dorey (son interlocuteur principal dans cette affaire).

Il précise que Ramadier s'est réservé explicitement de recourir à l'emprunt en novembre. Les commissaires MRP, cependant, ont continué à réclamer l'emprunt d'abord.

Il souhaite, pour l'impôt éventuel, une assiette large.

Il note que ce sont les socialistes, en principe partisans de la fiscalité directe, qui s'opposent à la majoration de la surtaxe progressive pour des raisons électorales.

Il demande une nouvelle tentative de transaction et un nouveau débat en commission.

Il rejette l'idée d'un débat en séance publique sur cette affaire, car le MRP devrait alors choisir entre l'impôt et la chute du gouvernement.

**Edouard Moisan** pense qu'une reprise de contact avec le Gouvernement nous dispenserait d'un renvoi en commission.

**Robert Lecourt** évoque les différentes perspectives de la journée. Il pense que le Gouvernement défendra un texte proche de la transaction intervenue la veille et qu'il faut reprendre contact avec Guy Mollet.

**Henri Dorey** remercie Colin de son intervention et veut répondre à Abelin : il conteste ses craintes et note que dans une transaction il faut bien faire quelques concessions ; il en est ainsi, à son avis, pour l'abandon de la majoration de la surtaxe. Il ajoute : « Le climat ! dit Abelin. Bien sûr, c'est même pour le climat que j'ai demandé la priorité pour l'emprunt. »

**André Colin** veut faire le point : 1° Le Gouvernement ne peut pas renoncer brutalement à l'emprunt ; 2° les radicaux font des manœuvres pour éviter en particulier la taxe de 0,5% sur l'actif des sociétés ; 3° si le MRP veut conserver sa position de force, il faut qu'il évite d'apparaître comme demandeur auprès du Gouvernement, 4° il faut que le MRP fasse triompher le fond de son idée ; il est peut-être inutile dès ce moment, pour le MRP, de rester sous les phares et en flèche.

**Robert Lecourt** estime que l'éclairage, dans le débat public, n'est plus sur le MRP, mais sur les radicaux et les socialistes et pas à leur avantage. Ce que le MRP, à son avis, doit éviter, c'est un accord entre le Gouvernement, la SFIO et les radicaux contre lui. Pour cela, conseille-t-il, il est prudent de prendre contact avec Guy Mollet, avec précaution, pour information.

**Henri Lacaze**. - Entièrement d'accord !

**Pierre Abelin**. - Je suis d'accord moi aussi, mais je maintiens mes réserves sur le texte transactionnel.

**André Colin**. - Je souhaite que notre démarche auprès de Guy Mollet soit une démarche d'information, du moins dans l'interprétation qui en sera donnée.

Consulté, le Groupe approuve les conclusions de son président, Robert Lecourt.

Samedi 28 juillet 1956 à partir de 9 heures : Robert Lecourt préside la 68<sup>e</sup> réunion du Groupe, consacrée au budget militaire, sur lequel Guy Mollet a posé la question de confiance.

**Henri Dorey**. - Le texte sur lequel est posée la question de confiance donne satisfaction au MRP, dans le principe du moins, à savoir la priorité pour l'emprunt sur l'impôt.

Diverses questions sont posées par **Daniel Tubach** (Bas-Rhin) et par Henri Ulrich (Haut-Rhin). **Henri Dorey** leur répond.

**Henri Ulrich** voudrait que les Européens d'Algérie payent eux aussi des impôts supplémentaires.

**Alfred Coste-Floret** déplore l'amendement David visant à faire de l'emprunt le double de l'impôt, car il redoute l'échec de l'emprunt.

**Jean-Marie Louvel**. - Je pense qu'il faut voter pour, tout en faisant des réserves. Il faudrait faire appel à tous les contribuables, pour créer un « climat » ; d'autre part, il fallait préserver l'expansion. Il est possible d'améliorer le texte au Conseil de la République. J'approuve Ulrich en ce qui concerne les contribuables d'Algérie.

**Francine Lefebvre** l'approuve aussi et demande que les sénateurs MRP prennent une initiative à ce sujet.

**Georges Prisset** (Maine-et-Loire). - Je pense que le texte frappe trop fort les sociétés, familiales comme les autres.

En conclusion, le Groupe MRP décide de voter la confiance au Gouvernement Guy Mollet pour l'adoption du budget militaire (avec emprunt et impôts) par 25 voix et une abstention.

Le scrutin public a lieu dans la matinée du 28 juillet. La confiance est accordée –le vote est personnel– par 273 voix contre 163 (communistes et poujadistes).

Le Conseil de la République l'adoptera sans modification le 31 juillet.

Mardi 31 juillet, ouverture à 14 heures de la 69<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence d'Edouard Moisan. Ouverture de la crise provoquée par le discours de Nasser, le 26 juillet à Alexandrie, annonçant la nationalisation de la Compagnie universelle du canal de Suez « au profit du peuple ».

Au début de la réunion, le Groupe MRP délibère brièvement sur le budget des dépenses civiles, sur un rapport de **Lionel de Tinguay**.

**Pierre Abelin** se déclare favorable à la taxe sur les oranges.

**Henri Dorey** s'y dit hostile.

Consulté, le Groupe décide de voter contre cette taxe par 5 voix contre 1 et 7 abstentions.

Le Groupe en vient à l'affaire de Suez.

**Joannès Dupraz** demande que le MRP fasse une manifestation contre la décision de Nasser à l'occasion de la discussion, en deuxième lecture (qui n'aura pas lieu), du projet de collectif militaire. Il suggère le dépôt d'une question préalable, une suspension de séance et l'envoi d'une délégation auprès du président du Conseil.

**Lionel de Tinguay** réclame des informations sur l'affaire de Suez et les négociations franco-britanniques.

**Marie-Madeleine Dienesch** (Côtes-du-Nord) demande quel sera le résultat d'une manifestation telle que la propose Dupraz.

**Paul Gosset** (Nord) soutient Dupraz.

**Paul Bacon** (Seine) accepterait une suspension de séance à la condition d'obtenir une explication du Gouvernement.

**Joannès Dupraz** maintient sa demande.

Par 15 voix contre 2, le Groupe l'accepte.

**Robert Lecourt** précise qu'il demandera seulement une suspension de séance, l'explication du Gouvernement devant intervenir ultérieurement.

**Pierre de Chevigné** fait des réserves.

Le Groupe approuve Robert Lecourt.

En séance publique, le président du Groupe MRP demande une suspension de séance, sur un scrutin qui traduirait la volonté nationale « de ne pas accepter le coup de force et ferait comprendre aux alliés de la France que le Parlement, dans cette heure dramatique, est solidaire du Gouvernement et que le sort de l'Alliance atlantique se joue en ce moment à Londres ».

Cette demande est acceptée par l'Assemblée, par 416 voix contre 150 (communistes et progressistes).

A la fin de l'après-midi, ce 31 juillet, **Pierre Pflimlin**, président du MRP, et Robert Lecourt, président du Groupe à l'Assemblée, font une démarche auprès de Guy Mollet, à Matignon. Ils retirent de leur entretien « une impression satisfaisante quant à la fermeté de l'attitude du Gouvernement français et du Gouvernement britannique » (d'après le Bulletin d'information du Groupe 1956-81 daté du 1<sup>er</sup> août).

Mercredi 1<sup>er</sup> août 1956 : ouverture à 14h30 de la 70<sup>e</sup> réunion du Groupe, sous la présidence de Robert Lecourt. Guy Mollet et la crise de Suez.

Le « Collectif civil » pour 1956 (ajustement des dépenses et des recettes) arrive à l'Assemblée en cinquième lecture.

**Henri Dorey** dit qu'une divergence subsiste avec le Conseil de la République à propos des économies à faire sur le nombre des fonctionnaires.

**Robert Lecourt** déclare que l'affaire du statut des fonctionnaires du Maroc est réglée.

**Paul Gosset** évoque toutefois une difficulté : la situation des agents des hôpitaux.

**Robert Lecourt** pense que Guy Mollet évoquera la crise de Suez dans sa déclaration sur la politique financière et économique de son gouvernement, prévue pour ce jour même.

**Henri Dorey** voudrait des informations sur l'évolution de la crise.

**Robert Lecourt** répond qu'avec Pflimlin il a trouvé un Guy Mollet ferme et résolu et que les Anglais sont disposés à la fermeté. En revanche, dit-il, les Américains sont prudents. Et il y a un élément nouveau : l'arrivée de Dulles, secrétaire d'Etat des USA, en Europe. Que signifie-t-elle ? Plus de fermeté ou plus de faiblesse ?

**Pierre de Chevigné** note que la presse américaine annonce que Dulles vient pour empêcher les Français et les Anglais de faire des bêtises.

Ce 1<sup>er</sup> août, l'Assemblée adopte en cinquième lecture le « collectif civil » par 300 voix (dont le MRP) contre 136 et le texte repart au Conseil de la République.

## CRISE DE SUEZ : JOURNEE DE FLOTTEMENT LE 2 AOUT CHEZ LES MODERES, LES SOCIALISTES ET LES RADICAUX.

Le matin du jeudi 2 août, la Commission des Affaires étrangères charge **Maurice Schumann** de rapporter devant l'Assemblée Nationale une proposition de résolution de l'Indépendant Pierre Montel, qui dénonce « le coup de force » de Nasser, confirme « la détermination de la nation de ne pas s'incliner devant le fait accompli » et demande « que soient prises à cet effet les mesures les plus énergiques et fait appel à la solidarité des alliés ». Elle l'adopte par 30 voix contre 11 (communistes).

A 15 heures, changement d'ambiance : la Conférence des présidents propose, à la demande des communistes, d'en reporter au lendemain vendredi la discussion en séance publique. Que se passe-t-il ? La demande des communistes est soutenue par le représentant des Indépendants, contre l'avis du Gouvernement, représenté par le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, Georges Guille, socialiste ; le représentant du groupe socialiste reste silencieux, les représentants des radicaux et du RGR sont absents. La proposition communiste est adoptée... Qui tient le gouvernail sur le navire gouvernemental ?

A 15 heures 30, le Groupe MRP se réunit.

Jeudi 2 août, à partir de 15 heures 30, ouverture de la 71<sup>e</sup> réunion du Groupe sous la présidence d'Edouard Moisan. Comment réactiver le Gouvernement ?

**Edouard Moisan** rend compte de la réunion de la Conférence des présidents (voir ci-dessus).

**François de Menthon** invite le Groupe à voter contre les propositions de la Conférence des présidents.

**Edouard Moisan** dit qu'il a réservé la position du MRP. Il n'y a d'ailleurs pas eu vote à la Conférence, Georges Guille, soutenu par le MRP, ayant déclaré qu'il n'en voulait pas (*probablement pour ne pas trop faire apparaître les divisions qui agitent la majorité*). Il pense toutefois que le Gouvernement va réagir.

**Georges Bidault** estime qu'il est déjà bien tard et que la situation est très aggravée. Ou bien il y a une décision immédiate, dit-il, ou bien les députés iront en vacances et, à leur retour, il ne restera rien.

**Robert Lecourt** propose un appel téléphonique à Guy Mollet et une intervention de de Menthon en séance.

Le Groupe donne son accord et Lecourt quitte la salle pour appeler Guy Mollet.

**Georges Bidault** se réjouit de la fermeté de la proposition de résolution adoptée par la Commission des Affaires étrangères.

**Lionel de Tinguy** propose qu'on en fasse un affichage national.

**Georges Bidault.**- Je me propose d'intervenir en séance. J'ai des choses aimables à dire à Guy Mollet, des choses moins aimables à dire à Christian Pineau, qui agit convenablement mais pas jusqu'au résultat. Je lirai à la tribune des titres dans les journaux de 1936.

**Robert Lecourt**, après avoir eu une conversation avec Guy Mollet.- Mollet est favorable à un débat aujourd'hui même, mais il ne veut pas en prendre l'initiative, pour ne pas donner l'impression qu'il en désire une clôture immédiate.

**Maurice Schumann.**- Je préfère présenter mon rapport aujourd'hui, car je pourrais parler au nom des 30 commissaires qui l'ont adopté. Si j'intervenais après une déclaration de Pineau, il pourrait en être autrement.

**Edouard Moisan.**- Exact ! A la Conférence des présidents, Daniel Mayer a prévu une nouvelle réunion de la Commission pour approuver les déclarations de Pineau.

**Georges Bidault.**- Dans cette proposition de Daniel Mayer je vois un piège pour les groupes, car l'intérêt de la motion à voter aujourd'hui est qu'elle est inconditionnelle.

Peu après, en séance publique, **François de Menthon** demande le rejet des propositions de la Conférence ; l'Assemblée le suit par 362 voix contre 208. La Conférence se réunit aussitôt et décide de proposer la discussion immédiate du rapport Maurice Schumann, ce qui est accepté par l'Assemblée, où, cette fois, seuls les communistes maintiennent leur position.

Trois membres du Groupe MRP interviennent dans le débat (séance du 2 août) : Maurice Schumann, rapporteur de la Commission, Georges Bidault et Pierre de Chevigné (extraits dans le Bulletin d'information du Groupe 1956-83 daté du 3 août.)

**Maurice Schumann** invite l'Assemblée à marquer, par un vote unanime des groupes nationaux, sa volonté d'aider le Gouvernement à s'engager sur la voie où doivent le conduire les traditions morales et les intérêts vitaux du pays, les leçons d'une cruelle expérience et le véritable souci de la paix.

**Georges Bidault** regrette que les actes n'aient pas encore suivi et qu'au brigandage n'aient répondu jusqu'à présent que des protestations. Il s'inquiète de ces hésitations, qui lui rappellent celles qui, en 1936, suivirent la réoccupation par Hitler de la Rhénanie. Rappelant les titres des journaux de l'époque, il demande au Gouvernement de ne pas permettre qu'on puisse de nouveau tromper le pays à ce point. Il souligne les inconvénients de négociations vagues menées avec des partenaires trop nombreux. « Ce n'est pas ainsi. » dit-il, « qu'on doit répondre à la brutalité et à la violence. Pourquoi demander aux contribuables français de l'argent pour construire des avions et des navires si c'est pour les laisser se rouiller sur les aérodromes et dans les rades ? »

**Pierre de Chevigné** souligne les répercussions qu'aurait en Algérie le coup de force égyptien s'il restait impuni. « Au surplus » dit-il, « une démission à Suez entraînerait à brève échéance une démission à Rabat et à Tunis. Il appartient au Gouvernement de prouver que la France est encore une grande puissance, capable de mettre sa force au service du droit. »

**Le rapport de Maurice Schumann est alors adopté par 422 voix contre 150 (les communistes).**

Le scrutin par lequel l'Assemblée, en début de séance (362 voix contre 208) a décidé un débat immédiat, traduit le flottement qui a persisté dans certains groupes jusqu'au vote final.

Aux 150 voix communistes se sont ajoutés en effet : 6 modérés (Beauguitte, Bégouin, Grandin, Laine, Monin, Paquet; 15 UDSR, dont René Pleven; ; 37 radicaux, dont Badie, Caillavet, Daladier, Devinat, Mendès-France, de Moro Giufferri...

**Le 4 août, Guy Mollet lit le décret de clôture de la session parlementaire. La prochaine s'ouvrira le 2 octobre.**

Avant Guy Mollet, l'Assemblée a entendu, le 3 août, une déclaration de Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères.

La Commission des Affaires étrangères, à la demande de Georges Bidault, a alors adopté par 28 voix contre 6 (communistes) une motion qui exprime « l'approbation de l'attitude du Gouvernement et lui fait confiance pour poursuivre la politique qu'il a définie devant l'Assemblée ».

*Au Conseil des ministres, le 4 août, Pineau rend compte de sa mission à Londres.*

*C'est trois mois plus tard, le 5 novembre, que sera déclenchée l'intervention militaire franco-britannique en Egypte.*